

National Association of
Women and the Law



Association nationale
Femmes et Droit

1066 Somerset West/Ouest, Ottawa, ON, K1Y 4T3 Tel/Tél 613-241-7570 Fax/Télécopieur 613-241-4657

Présentation de l'ANFD sur

*L'impact des changements
dans le mandat et les critères de financement du
Programme de promotion de la femme*

au

Comité permanent de la Condition féminine

6 décembre 2006

Par Andrée Côté

C'est avec émotion que je viens témoigner aujourd'hui, un 6 décembre, devant cet important Comité parlementaire.

Toute ma vie je me souviendrai que suite au Massacre de Polytechnique, le 6 décembre 1989, un froid silence s'est installé sur Montréal. Un silence glacé qui pesait lourd sur le chemin à pic menant aux cercueils blancs des 14 femmes assassinées. Un silence à ciel ouvert, celui de milliers de femmes et

d'hommes terrassés par l'indicible douleur de cette attaque meurtrière, commise par un jeune homme fou de haine, contre celles qu'il identifiait à tort ou à raison comme des féministes.

C'est paradoxalement dans la décennie qui a suivi le Massacre de Polytechnique que des voix sexistes, misogynes et patriarcales qui se taisaient depuis près d'un quart de siècle, ont recommencé à prendre droit de cité.

Depuis ce temps, on aura tant et si bien discrédité le féminisme dans certains milieux de droite, que la ministre de la Condition féminine, Bev Oda, se permettait de dire lors d'une réunion avec des représentantes de groupes de femmes au mois d'octobre dernier, que celles qui dénoncent l'inégalité des femmes exagèrent, qu'elles « victimisent » les femmes et qu'elles sont, sommes toutes, un peu « hystériques ». La ministre se trompe sérieusement dans sa caractérisation de la condition des femmes vivant au Canada, et elle aurait intérêt à consulter les recherches financées par le Fonds de recherche en matière de politiques qu'elle vient tout juste de saborder; ou plus simplement la fiche d'information publiée récemment par l'ICREF, qui (tout

comme l'ANFD) risque d'être au nombre des victimes de ses politiques dans les mois qui viennent.

En réalité, les décisions annoncées depuis leur élection par le gouvernement Conservateur, vont désavantager les femmes et faire reculer la cause de l'égalité. Comme, par exemple, la décision de mettre fin au financement d'un réseau national de garderies, et celle de ne pas adopter une loi sur l'équité salariale. Ces politiques quoique adoptées tardivement par le gouvernement précédent, sont le fruit de décennies de travail par l'ANFD et bien d'autres groupes de femmes et de groupes de défense des droits.

L'abandon de ces deux initiatives représente une lourde perte pour les 65% de travailleuses qui sont actuellement mères de jeunes enfants.

Par ailleurs, le changement dans le mandat et les critères de financement du Programme de promotion de la femme (PPF) représente un effort sans précédent d'un gouvernement fédéral pour taire la voix des féministes, notamment des groupes qui interviennent auprès des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux pour défendre les droits des femmes.

Le PPF se propose maintenant de financer des services directs à des groupes

de femmes particulièrement vulnérables : une initiative nécessaire mais pas suffisante. Pour se faire, il se dit prêt à financer non seulement des ONG, mais aussi des entreprises privées et peut-être mêmes des organisations religieuses, embarquant ainsi sur la route tracée par la droite Américaine. Le PPF ne soutiendra plus les groupes qui, comme l'ANFD, qui analysent les politiques gouvernementales, consultent les femmes à travers différentes communautés et régions, proposent des mesures susceptibles d'assurer le plein respect des droits à l'égalité des femmes, et font de la défense des droits (advocacy) et du démarchage politique (lobbying). En d'autres termes, il ne financera plus le travail qui est nécessaire pour obtenir un changement systémique, pour s'assurer que l'équité, l'égalité et la justice sociale guident l'élaboration et la révision de toutes les politiques et les pratiques gouvernementales. Certains groupes seront durement touchés par ce changement dans les critères de financement. D'autres, comme l'ANFD risquent de carrément devoir cesser leurs opérations.

La perte de l'ANFD serait la perte d'une voix unique, qui se fait entendre depuis plus de trente ans sur la scène fédérale, une des rares voix à défendre les droits des femmes sur des enjeux névralgiques dans les domaines du

droit de la famille, de la lutte contre la violence contre les femmes, de la pauvreté, l'équité salariale, la protection des droits humains des femmes, la réforme du droit de l'immigration, et la défense des droits constitutionnels et internationaux des femmes, par exemple.

Il s'agirait d'une perte pour les groupes de base et les organisations provinciales et nationales, au Québec et à travers le Canada, qui se réfèrent à nos analyses, participent à nos consultations et rencontres de concertation, et participent par la suite au processus démocratique qui nous a mené, au fil des années à réformer progressivement notre société en un espace plus respectueux des droits à l'égalité des femmes. Et il s'agirait aussi d'une perte pour les fonctionnaires, les différents comités parlementaires, les députées de tous les partis et les ministres qui au fil des années ont su bénéficier de notre expertise, de nos interventions et de nos recommandations.

Dans un contexte où les femmes demeurent largement sous-représentées dans les sphères politiques et juridiques, économiques, sociale et culturelles, il est essentiel que des organisations féministes autonomes puissent avoir voix au chapitre de l'élaboration des normes d'une société démocratique.

L'ANFD enjoint le Comité parlementaire à défendre le rétablissement du mandat original du PPF, centré sur la promotion de l'égalité des femmes, et à recommander non seulement le rétablissement, mais l'augmentation du financement du budget de Condition féminine Canada. Nous lui demandons aussi de se pencher sur les recommandations du Groupe d'expertes sur l'égalité des sexes, et de commencer une démarche pour déterminer quel cadre législatif serait le meilleur gage d'une action soutenue et stable du gouvernement fédéral en faveur du respect et de la promotion des droits à l'égalité de toutes les femmes vivant au Québec, au Canada et dans les Premières Nations.

Il ne faut pas que la voix des femmes, des groupes de femmes et des féministes soient réduites au silence.